

ABONNEMENTS

Canada et Etats-Unis.
Un an..... \$2.00
Six mois..... \$1.00
Etranger (UNION POSTALE.)
Un an..... 1. 12. 50

LA VÉRITÉ

AVIS

Toute demande de changement d'adresse doit être accompagnée de l'ancienne adresse.

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Telephone : 172

" VERITAS LIBERABIT VOS—LA VÉRITÉ VOUS RENDRA LIBRES."

J. P. Tardivel Directeur-Propriétaire

Bureaux : Chemin Sainte-Foy près Québec

QUEBEC

SAMEDI 4 NOVEMBRE 1893

UNE PAGE DE L'HISTOIRE

— DES —

Ecoles de Manitoba

DEPUIS 75 ANS

PAR MONSIEUR TACHÉ

Archevêque de Saint-Boniface.

Les écoles de Manitoba sont aujourd'hui l'objet de l'attention générale en Canada. Tous les jours, quelques-uns des organes de la publicité en entretiennent leurs lecteurs. Il n'est pas une assemblée politique de quelque importance qui ne soit forcée d'aborder la question, et cela se fait dans un langage qui trahit l'embarras que l'on éprouve, ou les espérances que l'on voudrait faire reposer sur de pénibles incertitudes. D'un côté, l'amour de la justice et de l'instruction chrétienne de l'enfance fait espérer une solution avantageuse ; d'un autre, la haine de l'Eglise ou l'indifférence religieuse répudient les notions les plus élémentaires du droit commun et du respect pour les convictions des autres. Pendant que, dans l'intimité du foyer domestique, on prie, on espère, on craint ; ailleurs on affirme triomphalement que tout est fini, qu'il n'y a pas de remède, pas même de mal à guérir, que la minorité dans Manitoba doit nécessairement subir la volonté de la majorité et renoncer à ce qu'elle regarde comme un droit certain et une obligation sacrée.

Je suis de ceux qui croient qu'une question n'est réglée que quand elle l'est avec justice et équité. Je ne suis admirateur ni des techniques subtilités légales ni des savantes combinaisons de l'art des expédients. Je suis donc bien éloigné de croire que la question des écoles de Manitoba soit finie ou qu'elle doive se terminer dans l'injustice ; c'est pourquoi je pense que cette cause doit être encore étudiée, même dans ses moindres détails, afin que ceux qui veulent l'apprécier puissent en faire un examen complet.

Pour aujourd'hui, je veux livrer à l'attention des hommes sérieux quelques renseignements historiques sur les différentes phases par lesquelles sont passées les écoles de la Rivière-Rouge, non pas dans les détails de leur action, mais bien dans l'ensemble de leur existence.

Cette étude historique embrasse trois-quarts de siècle, elle remonte non-seulement au moment de l'établissement de la première école, sur les bords de la Rivière-Rouge, mais bien à la pensée généreuse qui a inspiré cet établissement.

Au commencement de 1818, la juridiction de l'Evêque de Québec s'étendait sur tout le Canada d'aujourd'hui, et c'est ce Prélat qui envoya vers le Nord-Ouest les premiers missionnaires qui vinrent se fixer à Saint-Boniface. Un mois avant le départ de Messieurs Provencher et Dumoulin, Monseigneur Plessis leur adressa une série d'instructions, aussi remarquables par l'ampleur et l'élevation des devoirs indiqués que par la précision et la sagesse des détails.

C'est dans ce document, daté du 20 Avril 1818, et conservé aux archives de l'Archevêché de Québec, que l'on trouve les premières prescriptions, au sujet des écoles d'Assiniboia et du Nord-Ouest. Il y est dit à l'article sixième :

" 60. Les missionnaires s'attachent avec un soin particulier à l'éducation chrétienne des enfants, établiront, à cet effet, des écoles et des catéchismes dans toutes les bourgades qu'ils auront occasion de visiter". Puis on lit plus loin : " 110. Les missionnaires fixeront leur demeure près du Fort Douglas, sur la Rivière Rouge, y construiront une Eglise, une maison, une école ; tireront, pour leur subsistance, le meilleur parti possible des terres qui leur seront données."

C'est donc de Québec et d'un Evêque catholique qu'est venu l'ordre de construire la première maison d'école établie dans le pays qui forme aujourd'hui la province de Manitoba.

Tous les hommes tant soit peu versés dans l'histoire du Canada, savent que Monseigneur Plessis a illustré notre patrie par la puissance de son génie comme par l'éclat de ses vertus. Il est bien connu aussi que son autorité sur les fidèles, qu'il dirigeait ; a puissamment contribué à conserver le Canada et le Nord-Ouest à l'allégeance de la Grande-Bretagne, lors de la guerre des Etats-Unis.

Ce que tout le monde ne sait pas, c'est que les premières écoles de la Rivière-Rouge sont dues aux instructions qu'il a données à ses missionnaires et que ces derniers ont suivies, au prix des plus grands sacrifices. Ce que tout le monde ne sait pas, non plus, c'est que les services rendus à la Couronne par ce grand Prélat, lui avaient assuré un crédit puissant auprès des autorités, qui recouraient à ses lumières pour la direction des affaires publiques et secondaient son zèle dans l'accomplissement de sa charge ; comme on peut s'en convaincre facilement par la lettre suivante, donnée par le Gouverneur-Général, lorsque Monseigneur Plessis voulut envoyer des prêtres à la Rivière-Rouge pour y établir des missions :

" Son Excellence Sir John Coope
" Sherbrooke, C. S. B., Capitaine
" Général et Gouverneur en chef
" dans et sur les Provinces du
" Haut et du Bas-Canada et Com-
" mandant des troupes de Sa Ma-
" jesté dans icelles, etc., etc., etc.
" A tous ceux qui les présentes ver-
" ront :

" Attendu que les Révérends Jo-
" seph Norbert Provencher, Sévère
" Nicolas Dumoulin et Guillaume
" Etienne Edge ont été nommés par
" le Révérendissime Evêque Catho-
" lique de Québec, pour se rendre à
" la Rivière Rouge et aux Territoires
" Indiens y adjacents, en qualité de
" Missionnaires, pour y répandre la
" Religion chrétienne, et procurer
" aux Habitants l'avantage de ses
" Rites, sachez donc que désirant
" favoriser une œuvre si pieuse et si
" utile, et accorder aux personnes
" qui y sont engagées toute la pro-
" tection et le soutien qui sont en
" mon pouvoir, j'enjoins par ces pré-
" sentes à tous les sujets de Sa Ma-
" jesté, civils et militaires, et je re-
" quiers toutes autres personnes
" quelconques à qui ces présentes
" pourraient parvenir, non seule-
" ment de permettre aux dits mis-
" sionnaires de passer sans obstacles
" ou molestation, mais aussi de leur
" rendre tous les bons offices, et leur
" prêter assistance et protection tou-
" tes les fois qu'ils le trouveront né-
" cessaire pour procéder dans l'exer-
" cice de leurs saintes fonctions.

" Donné sous mon seing et le sceau
" de mes armes, au château Saint-
" Louis, dans la cité de Québec, le
" vingt-neuvième jour d'avril, dans
" l'année de Notre-Seigneur, mil
" huit cent dix-huit, et dans la cin-
" quante huitième du règne de Sa
" Majesté.

" (Signé), J. C. SHERBROOKE,
" Par ordre de Son Excellence.
" (Signé), A. W. COCHRAN,
" Secrétaire."

Une pareille preuve de respect et de confiance, de la part du représentant de Sa Majesté le Souverain d'Angleterre, se comprend facilement, quand on sait ce qu'enseigne l'évêque catholique ; enseignement que Mgr Plessis rappelait à ses missionnaires dans les instructions dont la neuvième se lit comme suit :

" 90. Les missionnaires feront cou-
" naître aux peuples l'avantage
" qu'ils ont de vivre sous le gouver-
" nement de Sa Majesté Britannique,
" leur enseignant, de parole et d'ex-
" emple, le respect et la fidélité
" qu'ils doivent au Souverain, les ac-
" coutumant à adresser à Dieu de
" ferventes prières pour la prospérité
" de Sa Très Gracieuse Majesté, de
" son Auguste famille et son Em-
" pire."

L'établissement des écoles de ce pays a donc été décidé dans des circonstances où la meilleure entente régnait entre les autorités civiles et religieuses, par des hommes qui reconnaissaient à l'Eglise et à l'Etat le droit de se mouvoir librement dans leurs sphères respectives et qui avaient à cœur de faciliter tout ce qui peut assurer le bonheur des peuples, non-seulement dans l'ordre matériel mais bien aussi dans les légitimes aspirations de l'âme et du cœur.

Demandons à l'histoire les phases diverses par lesquelles a passé la question de nos écoles, depuis l'époque dont je viens de parler. Les plus saillantes de ses phases sont au nombre de cinq.

La première est l'établissement des écoles d'Assiniboia, et leur maintien sous le régime de l'honorable Compagnie de la Baie d'Hudson.

La deuxième phase est celle des difficultés et des négociations qui se sont terminées par la création de la province de Manitoba et le transfert du pays à la Puissance du Canada.

La troisième phase des écoles est celle pendant laquelle les autorités législatives et administratives de Manitoba ont établi et maintenu, de par la loi, des écoles en harmonie avec les convictions religieuses des deux sections de la population.

La quatrième phase est celle pendant laquelle on a établi un nouveau système scolaire, qui peut sourire au plus grand nombre, mais qui fait violence aux convictions religieuses de la minorité.

La cinquième phase de nos écoles est celle où le pays s'agite depuis plus de trois ans, parce que ceux qui se sentent blessés demandent un remède aux maux dont ils souffrent, à l'injustice dont ils sont les victimes.

Je vais examiner brièvement quelques-uns des faits les plus remarquables de l'histoire de ces cinq évolutions, pour justifier les conclusions suivantes :

Premièrement. — Avant l'union du Nord-Ouest avec le Canada, diverses classes de personnes y jouissaient de par la coutume de certains droits et privilèges en matière d'éducation, et les autorités civiles sanctionnaient ces droits et privilèges, en aidant des écoles confessionnelles.

Deuxièmement. — A l'époque de l'union ces droits et privilèges furent reconnus par les autorités fédérales qui, pour les sauvegarder, ajoutèrent dans l'Acte de Manitoba, en faveur de la minorité de la nouvelle province, une protection nouvelle et plus ample que celle exprimée, dans l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867, en faveur des minorités des différentes provinces de la Puissance.

Troisièmement. — La Législature du Manitoba, familière avec les anciennes coutumes, et guidée par la constitution de la nouvelle province a placé explicitement, sous la protection de ses lois, les écoles confessionnelles en usage dans le pays, avant son union avec le Canada.

Quatrièmement. — La révolution scolaire, opérée par les lois de 1890, est simplement le rejet de la coutume qui a toujours prévalu dans la colonie d'Assiniboia ; la violation des conditions du pacte conclu, lors de l'entrée de cette colonie dans la Confédération ; et la destruction du système des écoles séparées, tel qu'établi par la Législature de la Province, après l'union.

Cinquièmement. — La minorité de Manitoba a le droit et l'obligation de chercher un remède aux maux dont elle souffre, en matière d'éducation ; ce remède elle le demande à tous ceux qui ont voix dans les conseils de la nation et c'est dans ce sens qu'elle a adressé ses pétitions au Gouverneur-Général en Conseil.

(A suivre)

PIKE RIVER

Les journaux publient le "plaidoyer" ou réponse de Mgr Moreau, évêque de Saint-Hyacinthe, à l'action que lui intente le nommé Julien Campbell, de Pike River, par le ministère de MM. Mercier, Gouin et Lemieux. Cette action demande aux tribunaux civils l'annulation de l'ordonnance épiscopale du 29 septembre 1892 érigeant en desserte religieuse l'endroit appelé Pike River. Dans sa réponse Mgr Moreau décline la juridiction des tribunaux civils, attendu qu'il s'agit d'une ordonnance purement canonique et disciplinaire qui ne peut lésar en rien les droits civils du demandeur. La construction de la nouvelle église se fait par souscriptions volontaires.

Il ne s'agit pas, en effet, de l'érection d'une paroisse régulière mais d'une simple desserte religieuse. L'ordonnance règle uniquement " les rapports des catholiques romains entre eux et envers leurs supérieurs ecclésiastiques ". Elle ne peut être cassée que par une autorité religieuse supérieure à celle de l'évêque.

Le défenseur et les autres dissidents se sont d'abord adressés à Rome, reconnaissant par là que c'était une cause religieuse et non pas civile. N'ayant pu faire annuler l'ordonnance épiscopale par la seule autorité compétente, ils demandent aujourd'hui l'intervention des tribunaux laïques dans une cause qui est manifestement en dehors de la juridiction de l'Etat, même en ce pays où on accorde tant au pouvoir civil dans les questions de nature mixte.

Si l'évêque, sujet au contrôle du Chef de l'Eglise, ne peut pas régler les rapports des catholiques " entre eux et envers leurs supérieurs ecclésiastiques " sans que l'Etat ait le droit d'y intervenir ; si l'évêque ne peut pas ériger des églises, où bon lui semble, pour la commodité des fidèles, surtout lorsque les travaux se font au moyen de souscriptions volontaires ; s'il ne peut pas donner juridiction spirituelle à tel prêtre sur telle partie de son troupeau ; si l'évêque n'a pas le droit de faire de tels règlements disciplinaires sans avoir à en rendre compte à d'autres qu'à son supé-

rieur hiérarchique, le Pape ; si l'Etat, par ses tribunaux, peut casser de tels règlements disciplinaires, même après qu'ils ont reçu la sanction du Chef des catholiques, alors l'Eglise n'est pas libre en ce pays.

Non seulement elle n'est pas libre ; non seulement elle ne jouit pas d'une autonomie égale à celle de l'Etat, mais elle est dans une position d'infériorité humiliante.

La moindre association civile, reconnue par l'Etat, est parfaitement libre de se gouverner, de diriger ses membres, en tout ce qui regarde sa fin, d'après ses propres règlements disciplinaires. Les tribunaux civils ne songeraient pas à intervenir si ces règlements ne s'appliquaient qu'aux membres de l'association et ne leur imposaient que des obligations se rapportant strictement au but de l'association.

Et l'Eglise catholique, la société la plus parfaite qui existe sur la terre ; l'Eglise catholique, divinement instituée, supérieure à l'Etat par son origine et sa fin ; l'Eglise catholique, dont la liberté en ce pays est garantie par un traité solennel, n'aurait pas le droit de se gouverner, de diriger ses membres comme elle l'entend !

C'est là l'absurde et criminelle prétention de ceux qui font intervenir les tribunaux civils pour faire casser des ordonnances épiscopales, sanctionnées par Rome.

Et qu'on le remarque bien, dans le cas actuel, ce n'est pas même une question mixte. On a beau chercher, on ne trouve pas le moindre droit civil qui soit en cause. C'est une ordonnance de pure discipline ecclésiastique que l'ancien premier ministre et ses associés demandent aux juges laïques de dirimer.

Il nous semble que ce procès de Pike River est encore plus scandaleux que la trop fameuse affaire Guibord. Dans cette dernière cause, on s'appuyait, au moins, sur un semblant de droit civil. Aujourd'hui, si nous saisissons bien l'état de la question, on invite des juges laïques à envahir le sanctuaire sans l'ombre d'un prétexte, sans qu'il y ait même l'apparence d'un droit civil à sauvegarder.

Les catholiques de ce pays, et même d'ailleurs, suivront avec un pénible intérêt les diverses phases de ce nouveau scandale.

LE CLERGE ET LE PARTI LIBERAL

Voici un échantillon des violences hebdomadaires de l'Union libérale, organe des jeunes libéraux de Québec. Nous lisons dans cette feuille, à la date du 28 octobre :

" Dernièrement encore, deux des hommes les plus tarés de l'administration provinciale : M. Louis Beaubien, le bénéficiaire au montant de sept mille dollars des sommes volées lors du scandale du Pacifique, pour des fins de corruption électorale ; M. Pelletier publiquement accusé de péculat, de trafic monstrueux de son influence de député assermenté, se sont rencontrés sur le même husting avec l'évêque diocésain de Rimouski, qui a adressé la parole à côté d'eux, cachant de la blancheur immaculée du drapeau de la religion sainte, les honteuses souillures de boue qui couvre ces deux chenapans politiques ! "

C'est ainsi qu'on parle habituellement à l'Union libérale : tous les adversaires politiques de ces jeunes gens ne sont

que chenapans, hommes tarés, couverts de souillures, etc.

Si, au moins, ils tenaient le même langage, indistinctement, à l'adresse de tout le monde ! Mais ils n'abiment que les bleus. Pourtant, sur le terrain du péculat, ces bons rouges ont figuré avec quelque succès ! Ils méritent, au moins, un accessit. L'Union libérale ne leur donne pas même une mention honorable. Mais tout cela est d'importance secondaire. Abordons un sujet plus grave.

L'Union libérale met brutalement en cause Mgr l'évêque de Rimouski. Nous ignorons à quelle circonstance elle fait allusion ; mais nous savons très bien que ce prélat a trop de dignité, trop de prudence, trop de tenue pour se servir du " drapeau de la religion " afin de cacher une " souillure " quelconque. Cette accusation n'a pas même le mérite de la vraisemblance.

Ce n'est pas par des vociférations de cette nature que les chefs et les écrivains libéraux pourront acquérir quelque crédit auprès des hommes sérieux, tant laïques qu'ecclésiastiques.

Comment voulez-vous que le clergé voie d'un œil bien favorable un parti politique dont les organes tiennent sans cesse à son adresse ce langage insultant ?

Il peut se faire que certains membres de notre clergé se montrent parfois trop inféodés au parti conservateur, comme il y en a qui ont trop manifesté leurs attaches au parti libéral. Cela a été surtout vrai dans le passé. Aujourd'hui, le corps ecclésiastique de la province de Québec est, pris dans son ensemble, suffisamment dégagé des liens de parti pour pouvoir rendre ample justice à chacun. Les abus, s'il y en a, sont l'exception. La règle, c'est que notre clergé juge les hommes et les partis politiques avec impartialité.

Ce n'est pas la faute du clergé si le parti libéral tolère dans son sein tous les mangeurs de prêtres de la province !

Tous les journaux qui remplissent leurs colonnes de diatribes contre les évêques et les prêtres sont ou se proclament des organes du parti libéral, reçoivent appui et protection de la part des libéraux. Et voilà trente, quarante ans que cela dure ! L'Avenir, le Pays, etc, ont commencé cette guerre que continuent l'Union libérale, le Canada-Revue, l'Echo des Deux-Montagnes alias la Liberté, etc. Cet élément qui passe son temps à aboyer contre le clergé, le parti libéral ne l'a jamais répudié d'une manière efficace. Il y a eu deux ou trois tentatives dans ce sens, mais elles étaient ou feintes ou trop faibles. Elles n'ont pas réussi : la faction radicale continue à faire cause commune avec le parti libéral, à ne constituer avec lui qu'une seule et même organisation politique.

Les choses étant incontestablement ainsi, comment voulez-vous, encore une fois, que le clergé se montre bien enthousiaste à l'égard de ce parti ? Il faut toujours être de bon compte. Le parti conservateur peut avoir tous les défauts imaginables—et certes ce n'est pas nous qui voulons le défendre—il peut ne pas avoir une grande sincérité quand il se prétend l'ami du clergé et de la religion catholique. Mais il faut reconnaître que c'est dans les rangs du parti libéral qu'on trouve surtout, on pourrait dire uniquement, les agaceurs systématiques du clergé.

Pourtant, le parti libéral n'a réellement pas à se plaindre du clergé. Cha-

que fois qu'il a fait semblant de répudier l'élément radical et anticlérical, il a reçu au moins le fair play de la part de nos évêques et de nos prêtres.

En 1872 et en 1886 le parti libéral a changé de nom et a paru vouloir modifier son programme. Il s'appelait national et semblait répudier les allures anticléricales des rouges. Aussitôt, dans ces deux circonstances, on a vu le clergé lui montrer des sympathies réelles.

Qui ne sait que les conservateurs ont reproché amèrement à Mgr Bourget et à ses prêtres d'avoir fait triompher M. Jetté sur sir Georges Cartier ?

Et M. Mercier, tant qu'il nous a donné une administration acceptable, n'a-t-il pas eu l'appui moral ou du moins la stricte neutralité de la grande masse du clergé ? Personne ne peut le nier. On peut même soutenir que parfois certains ecclésiastiques sont allés trop loin dans la manifestation de leurs sympathies à l'égard de l'ancien premier ministre.

Cela prouve que, dans son ensemble, le clergé de cette province n'est pas inféodé au parti bleu.

C'est donc entièrement la faute du parti libéral s'il existe entre lui et le clergé une antipathie plus ou moins marquée. Il ne veut pas ou ne peut pas empêcher l'élément radical de reprendre dans ses rangs une place trop marquante pour que les moins clairvoyants ne s'en aperçoivent pas. Et pourtant le passé est là pour prouver qu'il n'aurait qu'à éliminer cet élément de son sein pour être aussi bien vu du clergé que le parti conservateur.

En somme, la conduite de notre clergé, sur le terrain des partis politiques, est parfaitement correcte. Les abus, nous le répétons, si toutefois il y en a, sont trop rares pour justifier les déclamations suivantes de l'Union libérale :

" Les conservateurs dans Québec chantent et hurlent que tous les libéraux sont des impies, des protestants, des Anglais ! Les évêques laissent faire, quand ils n'encouragent pas, par leur silence, leurs prêtres à dénoncer ces pauvres libéraux du haut de la chaire !... "

" Les cœurs catholiques se déchirent en contemplant de pareilles choses, et la foi s'en va avec les larmes que versent les hommes aux convictions profondes !... "

" Fasse le ciel que les incrédules dans les paroles du prêtre discutant politique ne soient pas demain, par une conséquence triste mais probable, les incrédules du dogme prêché par un ministre convaincu d'avoir soutenu l'injustice en matière électorale !... "

Les larmes que versent les hommes aux convictions profondes et qui laissent leur foi s'en aller avec leurs larmes, parce que, par-ci par-là, un prêtre aurait peut-être manqué de prudence en chaire, c'est assurément un triste spectacle. Mais c'est un spectacle qui donne une bien pauvre idée de la foi de ces pleureurs.

Nous avons admis l'existence de certains abus politiques de la part du clergé. Nous avons peut-être tort. Car, dans ces derniers temps, aucun abus de ce genre n'a été établi d'une façon juridique devant un tribunal quelconque, soit civil, soit ecclésiastique. Nous n'avons que les accusations passionnées des journaux libéraux. Si l'on soumettait ces criaileries à une enquête rigoureuse et impartiale, peut-être trouverait-on qu'au fond il n'y a rien du tout ou si peu que rien.

Mais quand bien même certains prêtres sortiraient parfois des bornes de la

prudence, en parlant des questions politiques, est-ce là une raison qui, nous ne disons pas justifiée ou excuse, mais même explique l'abandon de la foi ?

Les prêtres et les évêques sont des hommes et ont des faiblesses humaines. Mais ces faiblesses ne changent rien à la divinité de la religion qu'ils ont mission de nous prêcher, ni à l'efficacité des sacrements qu'ils sont chargés par Dieu de nous administrer. Et parce qu'un prêtre aurait commis une erreur en appréciant les questions libres de la politique, il ne s'ensuivrait nullement que son enseignement religieux, contrôlé par ses supérieurs hiérarchiques, fût défectueux. Et celui qui s'éloignerait de l'Eglise et des sacrements parce que son curé aurait commis un écart, prétendu ou réel, sur le terrain politique, ne trouverait pas d'excuse devant Dieu, ni même devant les hommes.

S'il fallait perdre la foi et abandonner ses devoirs religieux parce qu'on aurait lieu de se plaindre, ou qu'on croirait avoir lieu de se plaindre d'un prêtre ou d'un évêque, il y aurait bien peu de catholiques pratiquants dans le monde ! Nous en savons personnellement quelque chose !

Toutes ces récriminations de la presse libérale contre le clergé sont donc pernicieuses et ne peuvent pas être inspirées par le désir de procurer la plus grande gloire de Dieu et le bien des âmes. Si ces écrivains ont la preuve de quelque abus grave, qu'ils la fassent connaître à qui de droit. Mais très certainement rien dans la situation actuelle ne justifie les écrits comme celui dont nous venons de citer de copieux extraits. C'est pure hypocrisie de dire que la conduite de notre clergé, ou d'une notable portion de notre clergé, en matière politique, "déchire les cœurs catholiques". Jamais nos évêques et nos prêtres ne se sont tenus plus rigoureusement en dehors des luttes des partis qu'en ce moment. S'il y a un reproche à leur faire, c'est qu'ils laissent une trop grande liberté à la propagation des erreurs de toute sorte. Les représenter comme chassant les fidèles de l'Eglise par des dénonciations intempestives, c'est une calomnie doublée d'une ineptie.

A travers la presse canadienne

L'Union libérale, ayant porté, il y a quelque temps, une accusation grave mais générale contre M. L. P. Pelletier, le *Moniteur*, de Lévis, organe conservateur rédigé par un groupe notoirement peu sympathique au secrétaire provincial, a mis celui-ci en demeure de se disculper. M. Pelletier ne paraît avoir institué aucune procédure contre l'Union libérale. Il attend, sans doute, pour agir, que quelqu'un de responsable porte contre lui une accusation plus précise. Le *Moniteur* n'est pas satisfait de cette attitude du secrétaire de la province et, dans son numéro du 27 octobre, il revient à la charge et somme de nouveau M. Pelletier de "faire cesser cette situation."

Nous n'avons pas l'intention d'intervenir entre M. Pelletier et le groupe conservateur qui a toujours vu son entrée dans le cabinet d'un mauvais œil et qui voudrait l'en évincer. Ce n'est pas notre habitude de nous mêler aux querelles de ce genre. Mais nous croyons

devoir faire remarquer au *Moniteur* que M. Pelletier n'est pas le seul ministre provincial contre lequel l'Union libérale porte des accusations graves, infamantes même. Cette feuille, qui se fait une spécialité du langage violent, s'emploie de son mieux depuis des semaines à noircir le caractère de chacun des membres du cabinet Taillon. S'il fallait l'en croire, tous seraient des hommes tarés et souillés. Dans son dernier numéro il traite M. Beaubien de *chenapan*, et accuse carrément M. Chagnon d'avoir "sollicité et reçu quatre mille piastres d'un intermédiaire louche" et d'avoir connu "la provenance de cet argent, et l'iniquité des contracteurs enrichis par le vol et la fraude qui le lui ont procuré". C'est là une accusation aussi libelleuse et plus précise que celle que le même journal a portée contre M. Pelletier. Et depuis des semaines, nous le répétons, l'organe libéral porté des accusations semblables contre tous les ministres provinciaux, à tour de rôle. Aucun d'eux n'a cru devoir se défendre contre ces attaques furibondes, estimant, sans doute, que cela ne valait pas la peine, vu le peu d'importance de la feuille qui les a portées. Nous ne sommes pas prêt à dire que les ministres ont eu raison de ne pas mettre l'Union libérale en demeure de prouver ses dires ou de se rétracter. Mais ce qui nous paraît évident, c'est que M. Pelletier n'est pas plus tenu que ses collègues à se défendre contre cette feuille.

Le *Canada*, numéro du 27 octobre, défend le projet, ou plutôt le rêve de M. Laurier qui veut "une fédération basée sur la race elle-même, une fédération qui ne comprenne pas seulement l'Angleterre et les peuples qui lui sont soumis, mais une fédération qui puisse embrasser toutes les nations de la race anglo-saxonne".

Le *Canada* nous assure que c'est là une vaste pensée. Vaste, peut-être, pratique, non.

On ne discute pas sérieusement un projet qui suppose une union politique quelconque entre la Grande Bretagne et la république américaine. Il suffit d'avoir vécu quelque temps chez nos voisins pour savoir qu'un tel plan entre nécessairement dans la catégorie des utopies.

Le peuple américain est un produit de presque toutes les races; il ne se considère pas comme appartenant à la race anglo-saxonne.

On a parlé aussi de construire un pont sur l'Atlantique. C'est également une vaste pensée; mais c'est un projet plus réalisable que celui de réunir les Etats-Unis à l'Angleterre par un lien politique quelconque.

Citons le *Canada*. C'est curieux :

"Nous sommes embarqués dans la Confédération canadienne. La grande majorité ici est anglaise et protestante. Si la prospérité nous revient, comme il est à espérer, cette majorité anglaise augmentera. De plus, d'ici à dix ans, le trop plein des Etats-Unis déversera ici à pleins bords, et nous verrons la majorité anglaise augmenter chaque année par des centaines de mille.

"Par conséquent, l'espoir de voir du peuple canadien un peuple français, avec les institutions actuelles, devient une véritable utopie, qui ne peut que troubler les esprits.

"Nous n'avons devant nous que deux alternatives : ou d'accepter l'état de choses actuel avec ses perspectives, ou de sortir de la Confédération pour mettre à exécution le projet de Papineau, de fon-

der "la petite nation" sur les rives du Saint-Laurent, et dont M. Tardivel est présentement l'héritier le plus tonacé.

"Si nos confrères toriens veulent sortir de la Confédération, qu'ils le disent donc carrément. La question peut se discuter. Mais, s'ils veulent continuer à vivre sous les institutions actuelles, il leur faut accepter la perspective de la Confédération, quelle qu'elle soit.

"La déclaration de M. Laurier implique son acceptation des institutions politiques actuelles, et son désir de pousser leur développement jusqu'à la limite la plus avancée.

"Si le projet de M. Laurier avait pour objet l'élimination de la race française, comme on l'a sournoisement insinué, ce résultat devra aussi découler de la Confédération actuelle, que nous avons tous acceptée.

"Loin de penser, comme nos confrères toriens, que le projet de M. Laurier noierait la race française du Canada, nous croyons, au contraire, que c'est le seul qui offre à celle-ci une garantie d'autonomie. La Fédération impériale, telle que projetée par les toriens, comprendrait l'Angleterre et ses colonies seulement. L'Angleterre avec ses lois, ses habitudes, ses mœurs, ses préjugés, s'imposerait par sa fortune, on serait écrasé par la force numérique des Indes. Nous nous trouverions donc immédiatement sous le contrôle de l'Angleterre ou des Indes. Les habitudes des deux peuples ne nous vont pas. M. Laurier veut faire entrer les Etats-Unis dans cet immense zollverein. Le prestige, la force numérique et la fortune colossale de nos voisins, auxquels nous joindrions notre influence, quelle qu'elle soit, donneraient à la démocratie américaine, à laquelle nous sommes façonnés, une puissance suffisante pour pouvoir avantageusement disputer la suprématie de l'influence morale aux autres pouvoirs réunis.

"Le principe de la suprématie des Etats, qui a fait tant de chemin aux Etats-Unis, et qui est aujourd'hui si solidement ancré dans la démocratie américaine, est la seule sauvegarde de notre parfaite autonomie.

"C'est ce dont M. Laurier veut s'assurer".

C'est absolument le raisonnement d'un homme qui, de peur de se noyer dans un étang, se jetterait dans la mer; ou de cet individu qui s'est plongé jusqu'au cou dans une rivière, pour se mettre à l'abri d'un orage !

Et des journalistes qui écrivent de pareils contes parlent des utopies des autres ! La plaisanterie est bonne, en vérité.

La logique du *Canada* est vraiment foudroyante. Il faut ou sortir de la Confédération actuelle ou se préparer à entrer dans une immense fédération de l'Angleterre, des Indes, de l'Australie et des Etats-Unis !

Dans dix ans, dit notre confrère, la majorité anglaise du Dominion augmentera chaque année par des centaines de mille ! Nous voudrions bien savoir d'où nous viendra une telle immigration anglaise. De la Chine, sans doute, ou peut-être de la lune !

Des écrits semblables peuvent s'expliquer quand ils se produisent pendant les chaleurs du mois de juillet; mais à la fin d'octobre ! C'est un anachronisme.

Une simple question fera comprendre au rédacteur du *Canada* qu'il est en plein pays des songes. Si c'est au prestige, à la force numérique, à la fortune colossale des Etats-Unis, à la démocratie américaine et au principe de la suprématie des Etats qui est si solidement (?) ancré dans ladite démocratie; si c'est à tout cela que les Canadiens-français devront leur salut au milieu de cet "immense zollverein", à quoi bon nous embarrasser de l'Angleterre et des Indes, "deux peuples dont les habitudes ne nous vont pas" ? Quelle utilité pour nous dans cette vaste queue ? Pourquoi ne pas nous

contenter d'une union avec les Etats-Unis, puisque c'est là, et uniquement là que nous trouverons les éléments de notre salut national ?

Si le rédacteur du *Canada* peut nous donner une réponse satisfaisante à cette question, nous nous engageons à nous joindre à lui et à M. Laurier pour la construction de ce chemin de fer à la lune.

Mais, badinage à part, voilà les tristes résultats de l'esprit de parti. M. Laurier, parlant devant des Anglais, a cru chatouiller agréablement les oreilles de ses auditeurs en leur parlant de ce projet pananglo-saxon qu'il sait parfaitement être un pur rêve. Et le *Canada*, avec le zèle d'un néophyte, a pris les dires de son chef au sérieux et a voulu nous prouver que cette impossibilité politique est à la veille de se réaliser et que c'est justement ce qu'il nous faut, à nous Canadiens-français, pour sauvegarder notre autonomie nationale !

Si ce projet comporte tant d'avantages pour nous, si c'est inventé quasiment exprès pour garantir l'existence du peuple canadien-français, pourquoi M. Laurier n'a-t-il pas montré sa grande découverte à ses compatriotes en premier lieu, au lieu d'en parler, tout d'abord, aux gens d'Ontario ?

Voilà une autre simple question à laquelle le *Canada* est prié de répondre.

PETITES NOTES

— Dernièrement avait lieu à Saint-Norbert, comté de Joliette, un événement très rare, presque inouï, en cette province comme dans le monde entier : Monsieur Pierre Coulombe et sa femme ont célébré le soixante-dixième anniversaire de leur mariage ! La célébration de cet événement extraordinaire a pris les proportions d'une fête paroissiale.

— Le *Mirror*, de Baltimore, en date du 21 octobre, nous apporte la version officielle du sermon de circonstance prononcé par Mgr Ireland lors des fêtes jubilaires du cardinal Gibbons. C'est un discours étonnant, cela va de soi, car l'archevêque de Saint-Paul ne prend jamais la parole ou la plume sans étonner ceux qui l'entendent ou qui le lisent. Nous aurons l'occasion de traduire quelques passages de ce remarquable discours.

— Le R. Père Elliott, de l'ordre des Paulistes, vient d'inaugurer dans l'ouest des Etats-Unis une œuvre apostolique sublime qui rappelle les travaux de l'apôtre des gentils. Le Père Elliott prêche l'Evangile, non dans les églises catholiques qui ne sont guère fréquentées que par des fidèles, mais dans des salles publiques qu'il loue à cet effet et où il invite tous ceux qui veulent l'entendre.

— Le *Chronicle*, de Londres, qui semble faire une spécialité des nouvelles de Rome, publiait, ces jours derniers, une dépêche d'après laquelle il serait de nouvelle question, au Vatican, sinon du départ du Pape de Rome, du moins de la mise en sûreté, dans un endroit hors de l'Italie, des trésors du Vatican. Selon le correspondant, cela indiquerait que l'on considère au Vatican qu'une guerre européenne est inévitable.

Terrible Inondation en Chine

Dix mille victimes.

On annonce de Hong Kong qu'un des tributaires du Welling a débordé à la suite de pluies abondantes à Shaking et à Woole. A Namingsu une vaste superficie est ravagée. Les autorités de Shanghai ont reçu des télégrammes disant que plus de 10,000 personnes ont péri, noyées ou écrasées dans l'éroulement des maisons.

SANG

(De la Croix, de Paris.)

L'école athée réclame une dépense plus cruelle que les montagnes d'or qu'elle enlève au budget : c'est l'impôt du sang.

Il y a un impôt de sang pour arroser les lauriers de la patrie sur les champs de bataille, il ne s'agit point de celui-là.

Depuis qu'on a décroché le Crucifix et expulsé le prêtre et le catéchisme des écoles, on compte en un an 17000 crimes commis par de jeunes enfants.

Et quels crimes ?

30 assassinats qualifiés, par enfants.

39 meurtres par enfants.

3 parricides par enfants.

3 empoisonnements par enfants.

33 infanticides par enfants.

4213 coups et blessures graves par enfants qui n'ont pas eu ordinairement la force de réussir au delà.

25 incendies par enfants.

153 viols par enfants bien qu'on ne poursuive pas ce crime en la plupart des circonstances connues.

Et enfin, pour compléter ce livre de sang et de débauche, on compte en outre, 11,852 délits simples par enfants.

Dans cette longue énumération des hauts faits de l'enfance séparée de la Sainte Vierge et de son Dieu, nous ne parlons pas des suicides ignorés naguère chez les enfants, et devenus innombrables.

Nous ne disons rien du vice mortel qui ruine des générations tendres et dépeuple la France de l'avenir.

Les crimes d'enfants ont de plus des caractères nouveaux de cruauté que les vieilles barbes ne connaissent guère ; on a vu des criminels de 16 ans tuer ou blesser des enfants de 7 ans qu'ils avaient liés avec des raffinements invraisemblables.

Voilà pour un an ce qui ne se passait pas avant l'école athée et ce qui se passe depuis qu'elle fonctionne.

Notons que dans certains départements l'enseignement, bien que laïc, est encore resté chrétien, et que cette hécatombe ne comprend que le commencement des moissons préparées par l'école athée à toute la France.

Ce ne sont pas des déclamations ; les faits sont éclatants.

Les statistiques judiciaires, en ce qui concerne l'enfance, ont changé à vue d'œil avec la prétendue moralisation sans Dieu des écoles athées.

En dix ans, on a arrêté 40,000 garçons au-dessous de 16 ans, se livrant au vagabondage, et on a arrêté 13,732 jeunes filles de moins de 16 ans pour d'autres crimes plus douloureux.

Si les patrons de l'école athée niaient la paternité de tant d'horreurs, ils devraient au moins confesser que leur méthode ne les a ni prévenues ni empêchées ; et puis, ils devraient, au moyen de catégories de criminels, établir d'où vient le mal.

Ils pourraient, par la même occasion, chercher la cause de la diminution des mariages et de l'accroissement des divorces dans les jeunes générations.

Puisque vous avez voulu fabriquer la société, disculpez votre fabrication.

LETTRE DE LONDRES

(De la Vérité, de Paris.)

Londres, 2 octobre 1893.

Il y a une dizaine d'années que je suis avec intérêt les progrès et les travaux de la *Catholic Truth Society* (association de la vérité catholique) fondée jadis par le cardinal Vaughan, alors qu'il était évêque de Salford. C'est une organisation dans le genre de votre société bibliographique. Son but est de publier et de favoriser, au profit des lecteurs catholiques, des livres, des tracts surtout, dans des conditions extraordinaires de bon marché. Et le programme de l'association est non seulement de fournir à son public des lectures attrayantes, mais encore de les instruire de l'histoire de l'Eglise et de lutter ainsi contre les "fausses légendes" et les calomnies des écrivains protestants. Car si de fait l'Eglise catholique est libre en Angleterre et poursuit en paix sa mission, ce n'est pas que tous ses ennemis aient désarmé. Il existe encore des protestants, et non de la classe la moins éclairée, pour qui "Rome" est toujours l'abomination de la désolation et qui profitent de toutes les occasions, bonnes ou mauvaises, pour rééditer contre le clergé catholique, contre les couvents, contre les grandes figures de l'histoire catholique, voire contre les doyens du "romanisme", des vieilles et idiotes calomnies. Il est bon qu'une part de ces méchantes intrusions soient réfutées, et c'est sur ce terrain-là que la *Catholic Truth Society* rend à la religion d'excellents et nombreux services. Dernièrement un des excellents petits traités de l'association me tombait sous les yeux. C'est une petite brochure, composée par le P. Thurston, un des collaborateurs les plus connus au *Month*, sur l'emurement des religieuses *The immuring of Nuns*. L'éminent écrivain se moque avec verve de ces sottises historiques et de ceux qui les propagent. A des fables constamment démenties, et qu'il dément avec preuves à l'appui, il oppose la vérité, le dévouement des religieuses, les glorieux et durs services qu'elles rendent même dans les pays protestants, et le respect et l'affection dont elles sont partout entourées par tous ceux qui les approchent et peuvent les connaître le mieux.

Un protestant de bonne foi, qui lirait le petit travail du P. Thurston, commencerait à comprendre que les ennemis des religieuses se moquent de lui, ou sont de purs maniaques. Et c'est ainsi que l'association et ses tracts peuvent faire le plus grand bien. Justement il y a à l'heure actuelle une miss Goldie, une soi-disant religieuse détroquée, qui va partout en Angleterre faisant des conférences où elle raconte qu'elle est une victime et que les Anglais feront sagement de se méfier de ces asiles secrets de

l'intolérance et de l'esclavage. Mais quand on lui demande de préciser ses accusations et de consentir à une enquête impartiale — car pour la commodité de ses histoires elle parle des couvents du continent — elle se désole avec habileté et... va recommencer ailleurs. Si tous les auditeurs étaient pourvus de la brochure du P. Thurston, cette conférencière contre les religieuses serait vite forcée de renoncer à son joli métier.

Mais revenons à la *Catholic Truth Society*. Cette année elle a tenu son sixième congrès annuel à Portsmouth et sur sa convocation deux mille catholiques se réunissaient l'autre soir dans la grande salle de l'hôtel de ville de Portsmouth, à peine assez grande pour eux. S. Em. le cardinal Vaughan était venu de Londres pour prendre part aux travaux du congrès et à côté de lui et de l'évêque de Portsmouth qui faisait au congrès les honneurs de la cité, figuraient un grand nombre de prêtres du diocèse et de laïques de distinction, désireux de participer aux travaux du congrès.

Ces travaux ont été inaugurés par une éloquente "adresse", comme on dit ici, du cardinal de Westminster. Mgr Vaughan signale le socialisme, le communisme et l'athéisme comme le triple danger du temps présent. Il dit que pour lui la "clef" du problème social est la formation d'un contact plus étroit entre les riches, les salariés et les pauvres ; qu'aux démagogues et aux anarchistes qui trompent le peuple il faut opposer un renouveau d'intérêt, de zèle, de charité et de sympathie à l'endroit des pauvres de la part des catholiques aisés des deux sexes, le clergé ne pouvant suffire à l'immense tâche qui lui était assignée.

L'armée de Dieu a besoin de volontaires, et c'est aux laïques de bonne volonté et de bon courage qu'il faut appel. Car c'est uniquement par le rétablissement des principes fondamentaux sur lesquels la chrétienté avait été bâtie que la société actuelle pouvait être sauvée.

C'est un bon signe pour l'Angleterre que la disparition de la feuille de feu Bradlaugh, le *National Reformer*, journal athée, par suite du manque de lecteurs. Et c'est Mme Bonner, la propre fille de l'ex-député de Northampton, qui prend congé du public en affirmant que, malgré la nécessité où son journal est de disparaître, ses idées et celles de son père sont en progrès dans la société anglaise. Si elles sont en progrès, pourquoi le journal disparaît-il ? On ne se moque pas à ce point du public.

Ce n'est pas à dire cependant que le matérialisme perde tout à fait pied en Angleterre. Si les Anglais n'aiment point le matérialisme brutal de Bradlaugh, ils s'accrochent davantage de celui qui, sous couleur de science, envahit la société. On a pu le voir à la popularité de Darwin, qui était un matérialiste doux et réservé. On le voit aujourd'hui à la préface tapageuse qu'un de ses disciples et continuateurs, M. Huxley, met à son dernier volume "d'essais." Comme Mme Bonner, M. Huxley déclare que, grâce à la science, la superstition perd du terrain et que les dogmes s'en vont.

LA FIN DU LOYSONISME

(De la Vérité, de Paris.)

Un rédacteur du *Matin* a vu M. Loyson qui lui a dit, au sujet de la souscription ouverte en Angleterre à son profit :

"Aujourd'hui, me voici réduit, pour vivre, à prendre des pensionnaires chez moi. Je n'ai donc aucune raison de refuser la somme qui m'était offerte, sachant qu'elle vient d'hommes qui m'ont soutenu dans mes luttes et dont les idées diffèrent peu des miennes.

"J'abandonne la direction de l'Eglise gallicane. Je suis à bout de forces. Je ne puis plus parcourir les villes, et la prédication me fatigue.

"Je n'abandonne pas pour cela mes frères ; je continuerai, en de certaines occasions, à monter en chaire, à donner des conférences.

"Mais je remets à l'évêque d'Utrecht la direction de l'Eglise gallicane.

"Je l'ai choisi parce qu'il est de l'école de Port-Royal.

"Je n'accepte pas toutes les idées trop étroites du jansénisme, ni toutes les doctrines théologiques de cette école. Mais c'est l'évêque d'Utrecht qui, par ses relations en France, est le plus capable de diriger une Eglise que je veux "gallicane" et rien que gallicane.

"Il prendra donc un recteur français, et peut être un jour choisirons-nous un évêque de notre pays pour la religion nationale..."

M. Loyson attendra longtemps, sans nul doute, l'évêque gallican de France qu'il voudrait voir à la tête de sa secte mourante, passée au jansénisme.

Mieux vaudrait pour lui faire un retour sur son passé, rechercher les causes de son échec, prévu dès le jour de sa chute, et confesser qu'il a fait fausse route en voulant fonder une religion "nationale" en opposition avec la seule véritable religion, dont le Pape est le chef.

Origine des Ecoles elementaires et des Ecoles laïques

(De la Croix, de Paris.)

Dans un Concile, tenu l'an 529, 7 novembre, auquel assista saint Césaire et onze évêques, il est ordonné à tous les prêtres de la campagne de tenir une école pour les jeunes électeurs, selon la coutume d'Italie.

Il y avait donc déjà des écoles primaires antérieurement à l'an 529 : Jossé, évêque d'Amiens, 799-834, Hincmar, archevêque de Reims, 845-882, le concile de Toul, 859, Riculphe, évêque de Soissons 889-902, surveillèrent le maintien et la direction de ces écoles. Pendant le moyen-âge et même plus tard, les curés des paroisses rurales, appelés les clercs du moutier, sont à la tête de leurs écoles et remplissent les fonctions d'instituteurs, ou maîtres d'écoles (*magistri scholarum*). L'art de lire et d'écrire était tellement réservé aux ecclésiastiques, qu'on l'appelait *clergie*.

Au XVII^e siècle, les clercs commencent à manquer, et le ministère paroissial absorbe leurs soins. Les

évêques provoquèrent l'élection des maîtres d'écoles laïques. Les ecclésiastiques n'enseignèrent plus guère dans les écoles paroissiales, mais les curés gardèrent toujours la direction de l'enseignement. Les évêques firent des règlements sur l'admission et les obligations du maître, la séparation des sexes et la fréquentation des classes.

Dans certaines localités, ce furent les curés qui choisirent le maître, après s'être assuré de sa loyauté. Dans la plupart, la nomination du maître d'école était faite par la communauté des habitants réunis en assemblée générale, comme on le voit, par un grand nombre de procès-verbaux.

Ces écoles paroissiales paraissent avoir été nombreuses : une ordonnance de Charles de Lorraine, archevêque de Reims, 1572, constate la tenue des écoles dans l'étendue de sa juridiction par des clercs laïques ; et même une épitaphe de 1488 semble indiquer qu'à cette date il y avait déjà des clercs laïques pour diriger les écoles.

Au XI^e siècle se fondent les écoles normales. Un maître des écoles, appelé école (aujourd'hui inspecteur), fut créé dans chaque diocèse. Un essai d'école normale fut fait à Liancourt, (Beauvais), mais n'eut pas de suite.

On voit aujourd'hui comme l'esprit de sécularisation est entré dans nos mœurs en France. La société laïque s'est emparée de toutes les institutions ecclésiastiques, les fait siennes, et se loue pompeusement de ce qu'elle prend à l'Eglise.

En Hongrie

(Des Annales catholiques.)

Le 25 septembre, a eu lieu l'ouverture du Reichstag hongrois. C'est dans cette session que le ministère Weckerlé compte faire triompher son programme politico-religieux et ses quatre projets de loi relatifs au mariage civil obligatoire, à l'introduction de l'état civil, à la réception des Juifs et à la liberté en matière religieuse.

Si nous ne nous trompons, la chose sera loin d'aller toute seule. Les débats promettent de devenir extrêmement vifs et même violents. Depuis que le gouvernement, à l'instigation de la gent judaico-libérale, a imaginé, sous prétexte d'apaisement, de doter le pays d'une législation qui mène droit à un kulturkampf, il n'a abouti qu'à provoquer une agitation profonde et générale, à surexciter les esprits jusqu'à l'exaspération, à susciter une opposition tous les jours grandissante.

Evêques, prêtres, fidèles sont décidés plus que jamais à soutenir vaillamment la lutte qui leur est imposée. Ils se savent d'accord avec le Souverain Pontife, lequel, dans sa récente Encyclique, a condamné une fois de plus ces lois qui "sont en opposition avec les droits de l'Eglise, diminuent sa liberté d'action et font obstacle à la profession de foi catholique", ces décrets et ces actes de l'autorité civile "non moins pernicieux à l'Eglise elle-même et aux intérêts catholiques". Ceux qui ont

eu dans le passé à se reprocher de la faiblesse et une condescendance excessive ont entendu le langage sévère du Pape à l'adresse de "certains catholiques qui, alors qu'ils devaient protéger et revendiquer les droits de l'Eglise avec le plus de vigueur et de constance, obéissant à une sorte de prudence humaine, ou prennent un parti contraire, ou se montrent timides ou indolents dans l'action." Leur conduite pouvait être excusable auparavant, elle ne le serait plus à l'avenir, car ils savent maintenant "qu'ils trahiraient leur mission et leur devoir".

Les catholiques ont en outre le droit de penser qu'ils ont pour eux l'empereur-roi, François-Joseph, dont diverses récentes allocutions, quoique revêtues des formes en usage dans le monde officiel, laissent entrevoir assez clairement de quel côté vont les sympathies du souverain et ne permettent point de douter de sa volonté bien arrêtée d'assurer le maintien de la paix religieuse.

En somme, on peut s'attendre à des séances mouvementées au Reichstag hongrois, à moins que M. Weckerlé, homme d'Etat avisé, dit-on, n'ait ou la sagesse d'ajourner l'exécution de son programme religieux à des "temps meilleurs", ou la prudence de se retirer de son plein gré, pour ne pas courir le risque d'une démission... involontaire.

" LE SAC AU DOS "

La Semaine religieuse de Perpignan faisait, ces jours derniers, le triste tableau du séminaire, occupé militairement par des ecclésiastiques travestis en soldats :

" C'est avec un serrement de cœur qu'on visite aujourd'hui le grand séminaire de Perpignan. On n'y reconnaît pas le temple de la prière, ni la demeure chère entre toutes qui a été témoin de tant de vertus et de tant d'abnégations. On ne rencontre guère que des soldats, dont les lourds souliers retentissent dans le silence des corridors.

" Et ces soldats sont des prêtres, des diacres ou des sous-diacres, qu'une loi impie a ravis pendant vingt-huit jours au service des autels. Il y a, en effet, au grand séminaire de Perpignan, quarante-cinq ecclésiastiques adreints à ce service : ils appartiennent aux diocèses d'Albi, Perpignan, Mende, Rodez, Carcassonne, Montpellier.

" Il y a même des élèves du séminaire des Missions étrangères de Paris, c'est-à-dire des jeunes gens qui laissent leur famille et qui s'expatrient afin d'aller civiliser les sauvages et planter dans leurs cœurs l'amour de l'Eglise et de la France.

" Sur ces quarante-cinq ecclésiastiques, il y a huit prêtres, presque tous engagés dans le ministère paroissial. Quel spectacle ! et comme la franc-maçonnerie poursuit son œuvre de déchristianisation en s'acharnant à diminuer le prêtre ! "

Et il y a des catholiques, en France, qui trouvent que ça va mieux, que le mal est au moins enrayé !

LA GUERRE EN AFRIQUE

(Des Annales catholiques.)

Les hostilités qui s'ouvrent actuellement dans le Sud-Africain entre Lobengula, chef des Matabélès, et la Compagnie anglaise pourraient avoir des conséquences plus graves qu'on ne se l'imagine au premier abord.

La Compagnie, n'étant pas suffisamment préparée au conflit, fait un appel pressant aux Boërs du Transvaal et, pour décider ceux-ci à lui prêter leur concours, elle leur promet des concessions allant jusqu'à 1,200 hectares par homme en cas de succès définitif. Ces offres portent leurs fruits : les Boërs reprennent leurs lourdes carabines et marchent sur la frontière des Matabélès. Dans ces conditions le résultat n'est plus douteux ; depuis plus d'un siècle ces colons hollandais pratiquent la " guerre de la brousse " ; ils la connaissent à fond et en sont toujours sortis victorieux.

Mais leur vaillance extraordinaire s'accompagne d'un sentiment d'indépendance indomptable. Quand les Anglais s'emparèrent du Cap de Bonne-Espérance, ils leur laissèrent la place et à travers mille dangers, s'enfoncèrent dans le nord de la colonie ; ils arrivèrent en vue de la mer sur la côte est, où ils fondèrent la République du Natal. Dès que la République fut fondée, le commerce florissant, les Anglais apparurent encore et " annexèrent " la " colonie du Natal. "

Une seconde fois, les Boërs reprirent leurs armes et leurs outils, attelèrent leurs chariots et s'enfoncèrent à nouveau dans les terres. Ils s'arrêtèrent sur les bords du fleuve Orange et de son affluent le Transvaal, où ils fondèrent les deux républiques qui portent les noms de ces cours d'eau.

Lorsque en 1879, les Anglais prétendirent annexer aussi ces territoires, les Boërs se réunirent à Prétoria et à Bloensfontein, et jurèrent sur l'Evangile que leurs persécuteurs ne seraient pas maîtres de leur patrie avant d'avoir exterminé le dernier d'entre eux. On sait qu'ils eurent parole, qu'ils résistèrent à une sauvage énergie et détruisirent totalement deux armées anglaises : c'est au col d'Amajuba, dans la chaîne du Brakensberg, que le fameux général Colley trouva la mort avec ses officiers, tous—chose étrange—frappés d'une balle à la visière de leur casque. Comme conclusion, l'Angleterre dut reconnaître l'indépendance du Transvaal et du Fleuve-Orange.

Ce sont là des hommes dont la Compagnie Sud-Africaine veut faire ses alliés, en leur promettant des concessions de terre. C'est là un jeu éminemment dangereux ; car la guerre une fois terminée et le partage fait, il est certain que les Boërs tiendront leurs concessions pour territoires transvaaliens—et si la Compagnie veut s'y opposer et les régir comme faisant partie de ses possessions, elle aura la guerre avec ses alliés actuels.

Elle pourrait s'apercevoir alors qu'à jouer les Bertrands avec ces Ratons-là, tout ne sera pas profit pour elle.

L'AUTRUCHE TIRELIRE

(De la Croix, de Paris.)

La glotonnerie de l'autruche est proverbiale. Il y a quelques années, une gigantesque autruche mourut au jardin d'Acclimatation et l'on fit son autopsie. Savez-vous ce que l'on trouva dans son estomac ? Trois couteaux, dix-sept pierres, vingt-quatre gros sous, une botte à cigare, une poupée en porcelaine, un fifre et un bilboquet.

L'autruche avale tout ce qu'on lui jette et recherche, avec une sympathie marquée, les objets qui brillent. Un jour, un officier de cavalerie se promenait, avec une dame au bras, au jardin d'Acclimatation. Voyant la croix d'honneur qui miroite sur l'uniforme du militaire, l'autruche allonge le cou, ouvre le bec et avale " l'étoile des braves " comme elle aurait englouti une dragée.

Une autre fois, c'est un Anglais qui s'amuse à jeter gravement de gros sous à une autruche qu'il prend sans doute pour un pauvre. Tout à coup, il pousse un cri d'indignation, s'approche vivement du gardien et lui raconte avec de grands gestes britanniques sa déplorable aventure : il vient, par mégarde, de lancer un louis de quarante francs dans le gousier de l'autruche métamorphosé de la sorte en singulière tirelire.

—Rassurez-vous, dit le gardien, votre pièce n'est pas perdue. Revenez demain.

L'Anglais est exact au rendez-vous.

—Eh bien ! monsieur le gardien, y a-t-il un résultat ?

—Un demi-résultat, mon brave homme, riposte d'un ton gouailleur l'employé du jardin. L'autruche a l'air de se faire prier. Au lieu de votre pièce de 40 francs, elle n'a rendu que 17 fr. 50 en petite monnaie. Les voici.

—C'est bien, répond l'Anglais sans sourciller, je reviendrai demain soir chercher le complément et la somme.

Etudes religieuses, philosophiques historiques et littéraires

Sommaire de la livraison du 15 septembre 1893.

- I.—Les Français en Indo-Chine, P. H. PRÉLOT.
- II.—L'Exposition Historico-Européenne de Madrid, P. L. CASTETS.
- III.—Lamartine et les publications récentes, P. ET. CORNUT.
- IV.—Alaska : Le pays. Un voyage de pénétration, P. P. TOSI.
- V.—Les Elections, P. G. DESJARDINS.
- VI.—Bulletin de sciences sociales : A propos de grèves et de syndicats, P. P. FRISTOT.
- VII.—Mélanges et critiques.

Un appel à la concorde entre chrétiens, P. A. DECHEVRENS.

L'argument de saint Anselme, P. L. ROURE.

Contribution à l'histoire de l'imprimerie, P. C. SOMMERVOGEL.

- VIII.—Tableau chronologique des principaux événements du mois, P. J. BR.

ETUDE SUR LA LOI DES STATISTIQUES DE 1893

Troisième article.

Dans les deux articles précédents, j'ai établi que la loi des statistiques est ridicule, déraisonnable et impraticable ; qu'elle semble être faite pour créer des sinécures, puisqu'il est dit dans cette législation, presque en propres termes, que si on ne peut donner de bons renseignements au bureau d'hygiène, on lui donnera ce qu'on pourra.

J'ai, de plus, signalé à l'attention du gouvernement un bon moyen de se procurer les renseignements qu'il paraît désirer, tout en laissant le clergé à sa besogne qu'il se serve des secrétaires des municipalités. Plus j'y pense et plus je trouve ce plan convenable pour obtenir le résultat désiré, autant que possible, s'entend ; car MM. les secrétaires des municipalités ne feront probablement pas plus de merveilles que nous ; mais au moins chacun sera à sa place, et le gouvernement ne sera plus exposé à subir le reproche de chercher à rendre le clergé le serviteur et même l'esclave de l'Etat.

En effet, cette loi n'est pas seulement déraisonnable, mais elle est tout à fait injuste, puisqu'elle tend à faire des membres du clergé des employés civils, *contre tout droit*. On pouvait demander une faveur, mais non pas l'exiger par une loi !

On objectera sans doute ici que les évêques ayant approuvé cette loi, elle est devenue licite. Je ne sais pas si les évêques l'ont approuvée ; mais ce que je sais bien, c'est qu'ils ne le disent pas ! En effet, ils disent simplement, dans leur circulaire, qu'ils ont " *accepté* de faire fonctionner cette loi dans leur diocèse respectif, et qu'ils comptent sur la *bonne volonté* habituelle du clergé pour donner satisfaction ". Tout cela ne ressemble guère à une approbation directe. C'est plutôt comme si les évêques disaient au gouvernement : " Vous nous demandez une chose qui n'est pas mauvaise en soi, mais à laquelle le clergé n'est pas tenu ; nous lui soumettrons la question, et si elle lui convient, alors l'affaire marchera ; sinon, elle tombera ; car nous n'avons pas le droit de forcer notre clergé à faire l'ouvrage de l'Etat ".

N'est-il pas probable que les choses se sont passées ainsi ?

De plus, qui sait comment on a obtenu cette espèce de consentement ou d'approbation de la part des évêques ? MM. les membres du bureau d'hygiène ont probablement profité de l'état de faiblesse et de maladie du cardinal Taschereau pour lui arracher son *transeat*, et les autres évêques auraient donné le leur, sans doute, par politesse et par déférence pour lui. Mais tout cela ne crée pas un droit, et, partant, le clergé reste toujours libre de manifester sa désapprobation de cette loi, et de ne pas lui obéir, puisqu'elle est injuste, et qu'une loi injuste n'oblige pas. Dans le cas présent, il aurait fallu un pouvoir spécial du Pape, chef de l'Eglise, pour autoriser les évêques à déroger au droit canonique qui ne permet pas aux évêques de faire de leurs prêtres des employés civils, surtout contre leur gré.

Croit-on, par exemple, que si, sous prétexte d'économie, le gouvernement faisait voter une loi pour obliger les

prêtres à gratter les chemins, et que, par impossible, les évêques l'approuveraient, croit-on, dis-je, que le clergé devrait se soumettre à cette loi, et gratter les chemins ? Eh bien, *a pari* ; il n'y a de différence que du plus au moins. Une fois le principe admis que le clergé peut être forcé par les évêques à remplir des devoirs civils, il n'y a plus de borne au désordre ; et le désordre, il me semble, est rendu déjà assez loin.

Nous sommes devenus prêtres pour travailler au salut des âmes, chacun dans notre diocèse, et non pour froter les bottes de nos gouvernants, quand même la chose leur plairait. Et si, notre ouvrage fait, il nous reste quelque temps à nous, nos évêques seront trop heureux de nous voir l'employer à étudier et à prier.

Qu'on examine ce que sont devenus nos droits et nos immunités ! En devenant prêtres nous entrons dans une société à part, qui a ses droits, ses lois et ses privilèges. Nous sortons de la juridiction civile pour entrer sous la juridiction ecclésiastique. Maintenant, s'il est un pays où ces droits et ces immunités devraient valoir quelque chose, ça devrait être dans la Province de Québec, surtout, réputée si catholique. Or ouvrez nos lois, parcourez nos tribunaux, etc, et qu'y verrez-vous ? Vous y verrez le clergé privé, en grande partie, de ses droits et de ses immunités. Vous y verrez même des gens de la haute société se faisant une joie diabolique de traîner les prêtres, et même les évêques, devant les tribunaux civils, tout comme les laïques, et de les soumettre à toutes les lois votées et à voter. Que dis-je, des protestants, des francs-maçons, des mormons, etc, y seront mieux traités par eux que nous. S'ils invoquent quelques privilèges dont ils jouissent, on y aura égard, par respect pour le sentiment religieux, dit-on ; tandis qu'on s'occupera des droits et des immunités du clergé catholique comme des vieilles lunes ! Et quels sont ceux qui se conduisent ainsi ? Des catholiques, s. v. p. ; je dirai même des catholiques plutôt que des protestants ! Voilà comme le clergé est déjà traité dans le pays réputé le plus catholique du monde !

Et d'où vient cela ? si ce n'est des *conduites* excessives que les évêques ont eues, de temps à autre, vis-à-vis des fidèles et du pouvoir civil. On a cédé à une demande, à une exigence de l'Etat, puis à une autre, puis à bien d'autres ; et, finalement, l'Etat s'est accoutumé à se croire le maître du clergé comme des autres ! Ne voyant pas de tribunaux ecclésiastiques s'établir, pendant longtemps, on a fini par croire que l'Eglise n'avait pas droit à ses tribunaux, et on a continué à citer le clergé devant les tribunaux civils ; et nos juges, même catholiques, loin de renvoyer ces causes avec indignation, les ont entendues comme les autres ; tant il est vrai qu'on se fait à tout !

On parle beaucoup de l'état d'asservissement du clergé de France au pouvoir civil. C'est vrai, il a beaucoup à s'en plaindre, mais il n'est pas maître de faire comme il veut, tant les mauvais principes ont fait irruption dans ce pays. Il est trop tard pour lui. Mais ne voyons-nous pas que nous suivons le même chemin que l'on a suivi dans les vieux pays ? Encore une fois, il n'y a de la différence entre eux et nous, que du plus au moins. Le principe de l'ingé-

rence de l'Etat est admis ; et depuis vingt-cinq ans surtout, depuis que nous sommes en rapports constants avec la France, la position du clergé a bien changé. Ce changement se constate, dans tous les rangs de la société canadienne, depuis le peuple jusqu'aux sommités.

Le prêtre, à l'heure qu'il est, c'est un *diseur* de messes, selon l'expression populaire. S'il peut toujours dire comme les gens, tant mieux ; si, au contraire, il est obligé de contredire, de réprimander, d'enseigner des vérités qui ne plaisent pas, v. g., la restitution, la réparation des scandales, l'obéissance, etc, oh ! alors, ce n'est pas la même chose ! On commence à se plaindre, puis on boude, puis on s'éloigne de lui ; et si ça ne suffit pas, les plus méchants se risquent à aller décrier, auprès de l'évêque, un homme qui ne cherche qu'à bien conduire et à sauver ceux dont il est chargé. Et si l'évêque cède, et fait à ce prêtre l'injustice et l'affront de lui ôter son poste, alors on voit jubiler ces gens, et dire, tout haut, que si un autre ne fait pas à leur goût, ils l'enverront encore. N'est-ce pas là une peinture fidèle de la conduite d'une trop grande partie de notre peuple ? Où est l'autorité du prêtre sur le peuple, à présent, comparée à celle qu'il avait auparavant ? Où trouver, à présent, la soumission, le dévouement, l'estime du peuple envers le prêtre, qu'on lui connaissait dans le passé ? Tout ça est fini, et ne reviendra probablement plus. Et pourquoi ? Parce que la haute société a perdu, en partie, elle-même ces sentiments ! Si le clergé avait toujours joui auprès de l'autorité de ses droits et de ses immunités, on se serait accoutumé à le respecter comme un être d'une classe et d'une position supérieure à celle des laïques. Mais parce que beaucoup des premiers citoyens, parmi les laïques, ont perdu, avec leurs principes, ce respect, cette confiance, ce dévouement qu'ils auraient dû toujours avoir pour le clergé, le peuple a suivi ; et par leur faute, le peuple est gâté à présent, et ne se relèvera probablement jamais. Loin donc de chercher à rendre le clergé méprisable en l'assimilant au reste du peuple, il faut que l'autorité lui conserve, autant que possible, sa dignité et son prestige ; c'est ainsi qu'on reformera encore le peuple s'il y a moyen. Donc il faut garder aux membres du clergé leurs droits et privilèges, et ne pas chercher à en faire des employés civils, injustement et inutilement.

UN CURÉ.

—La *Patrie* nous apprend que M. Horace St-Louis, avocat du *Canada-Review*, a intenté une poursuite en dommages au montant de \$10,000 au Rév. P. Lacasse, auteur, et à MM. Cadieux & Dérome, éditeurs, de la brochure *Dans le camp ennemi*. M. St-Louis se prétend désigné dans ces pages, car nous ne pensons pas qu'il y soit nommé. Il faut croire que le portrait tracé par le R. P. Lacasse soit quelque peu ressemblant puisque M. St-Louis a pu se dire : " c'est de moi qu'on parle ". L'éditeur du *Trifluvien* est aussi poursuivi, pour \$200 seulement, pour avoir trouvé, lui aussi, de la ressemblance entre le portrait de la brochure et la physionomie morale du bouillant avocat. Nous allons examiner ce portrait avec soin et nous ferons savoir franchement à M. St-Louis ce que nous en pensons, quand bien même cette expression d'opinion devrait nous valoir du papier timbré.

TAXES

Un certain nombre de négociants de Montréal s'opposent très vigoureusement à la perception des impôts votés par la législature de Québec. Ils ont eu des pourparlers avec le gouvernement, à ce sujet, et ont soumis un projet de leur fabriqué qu'ils voudraient voir substitué à la loi actuelle. Ces messieurs demandent qu'on prélève un millième sur toute la propriété foncière de la province, d'après les rôles d'évaluation des municipalités. Ils demandent aussi l'abolition de toute exemption, c'est-à-dire qu'ils voudraient taxer les églises, les asiles, etc. Contre cette partie de leur projet nous protestons de toutes nos forces.

Quant au projet d'imposer toute propriété foncière, il a le mérite de la *simplicité* ; mais il ne faut pas oublier que la propriété foncière supporte déjà toutes les charges municipales, scolaires et religieuses.

S'il était possible de taxer le capital portant intérêt, ce serait plus équitable, ce nous semble.

Ces difficultés qu'éprouve le gouvernement à prélever les fonds nécessaires pour mettre un peu d'ordre dans nos finances prouvent que le régime financier sous lequel nous vivons est défectueux. Les impôts qu'un gouvernement peut prélever en ce pays, où l'on a profondément gâté le peuple en criant à tort et à travers contre les taxes et les *taxes*, ce sont les impôts indirects—douanes, accise, timbres, etc. Tout impôt direct, sur le commerce, sur l'industrie, sur la propriété, soulève et soulèvera toujours une véritable tempête.

Or par suite du marché de dupé conclu en 1867, les provinces se sont dépouillées du droit de prélever les impôts indirects, les impôts *praticables*. Elles ne se sont réservé que les impôts directs contre lesquels il existe une montagne de préjugés qui grossit sans cesse, grâce à l'esprit démagogique que trop de journaux entretiennent avec un soin jaloux.

Un tel régime ne peut pas durer éternellement. Il faut, de toute nécessité, un changement dans les conditions financières de l'union interprovinciale. Il faut que les provinces reprennent au moins une partie de ce qu'elles ont si inconsidérément cédé au fédéral. Il faut qu'elles puissent se procurer un revenu suffisant sans être continuellement plongées dans des crises politiques par suite de quelque projet d'impôt direct, nécessairement impopulaire.

En attendant ce changement qui s'impose, il nous semble que le gouvernement provincial aurait parfaitement le droit de dire : Eh bien ! puisque personne ne veut payer le moindre impôt direct, le seul que nous puissions imposer, nous allons prendre un autre moyen d'équilibrer le budget provincial ; nous allons opérer des retranchements *héroïques*, à droite et à gauche ; nous allons supprimer tous les crédits qui ne sont pas absolument essentiels à l'administration de la chose publique.

Le cabinet actuel a fait quelques retranchements, il a diminué les dépenses, mais il n'a pas appliqué ce remède à un degré *héroïque*. Qu'il en fasse l'essai ! Que le public sache, une bonne fois, que le trésorier provincial n'est pas un sorcier, qu'il ne peut pas tirer du coffre public plus qu'on ne veut bien y mettre.

—Sir John Abbott, ancien premier ministre du Canada est mort, à Montréal, le 30 octobre.

M. Harrison, maire de Chicago, a été assassiné, ces jours derniers, par un maniaque.

**Une quatrieme mine
DANS LE CAMP ENNEMI**
— PAR —
Z. LACASSE O. M. I.

EN VENTE CHEZ
J. O. Filteau, Libraire
Rue Buade, Quebec.
PRIX : 30 CTS.

A VENDRE
Beurre ! Beurre ! Beurre !
BEURRE DE PROVISIONS
DE PREMIER CHOIX
Au plus bas Prix du Marche
S'ADRESSER A
F. WILSON,
No 111 St-Pierre, Quebec.

**FONDERIE SPECIALE
DE CLOCHES**

ACCORDS et CARILLONS tous garantis
Montures sur tous les systemes,
systemes brevetes
Georges et Francisque PACCARD
A Annecy-le-Vieux, Hte-Savoie, France
Fondeurs du Bourdon de la basilique du Sacré-Cœur
à Montmartre, Paris.
Deschambault
Roxton-Pond
RR. PP. St-Sacrement, Montréal.
du Carillon de Saint-Pierre, à Montréal et
de Buckingham, près Ottawa.
Et de St-Léonard, près Londres (Angleterre)
REPRESENTANT :
M. ALEXIS ARMAND
9 RUE N.-DAME DE LOURDES
MONTREAL
15avr 6m.

**Une grande et
veritable Reduction**
— (1:0:0:1) —

Occasion exceptionnelle pour acheter
un Piano de premiere classe
— 000 —

15 Magnifiques pianos droits à ven-
dre à une immense réduction et à
des conditions de paiement faciles.
Ces pianos ont été loués pendant la sai-
son d'été, et, en considération des nom-
breux montants que nous avons reçus sur
ces instruments, nous les vendrons à une
grande et véritable réduction.
Chaque instrument est garanti.
N'achetez pas sans demander nos prix
ou voir nos catalogues qui vous seront
expédiés sur demande.

LAVIGUEUR & HUTCHISON
No 141 rue Saint-Jean, H.-V.
QUEBEC.
Telephone 891. 14oct

REMEDE NOUVEAU
GARANTI SANS EGAL
POUR LE TRAITEMENT DES
RHUME DE CERVEAU.
CATARRHE NASAL.
FIEVRE DE FOIN.
MIGRAINE.
MAL D'OREILLES.
MAL DE GORGE.
MAL DE DENTS.

ANTISEPTIQUE
PUISSANT
DES VOIES AERIENNES
PRIX : 50^c LE FLOCON
PRIX SPECIAUX POUR
1 DOZ. 1GR55. 12GR55.

**EN VENTE
PARTOUT**
DR. J. A. GARNEAU
QUEBEC.

Catarrhina.
Eger comme garantie d'authenticité la

Le Sirop d'Epinette Sauvage

On emploie maintenant ce sirop partout. Il guérit les rhumes, les
bronchites, les affections de la gorge et des bronches. Il faut faire atten-
tion et ne pas le confondre avec aucune autre préparation du même genre.
Chaque bouteille est accompagnée d'une cuiller. On en vend partout.

DEPOT GENERAL CHEZ
W. BRUNET & C^{IE}
Pharmaciens en gros et en détail,
25mars1a. **SAINT-ROCH, QUEBEC.**

LIQUIDATION !

**Balance du fonds de commerce provenant
de la faillite J. A. LANGLAIS.**

Un lot considerable d'ouvrages canadiens.
Trois magnifiques statues du Sacre-Cœur de Jesus
Et un crucifix en fonte, 5 pieds de hauteur, convenable
pour un cimetiere ou portique d'eglise
A VENDRE A GRANDE REDUCTION !
Tout en remerciant les Messieurs du clergé et autres qui ont bien voulu nous
encourager pour écouler ce grand fonds de commerce, nous les prions de bien vouloir
maintenant nous favoriser de leur règlement de compte d'ici au 1er Nov. prochain.

LANGLOIS & PARADIS
LIQUIDATEURS.
222 Rue DesFosses St-Roch, Quebec.

L. DROUIN, Gerant.
14oct 93

GUARDIAN ASSURANCE COMPANY
FIRE OF LONDON LIFE

Capital paye..... \$ 5,000,000 Bureau chef au Canada
Capital souscrit..... \$10,000,000 Bâtisse de la Compagnie GUARDIAN.
Fonds disponibles. \$22,500,000 **MONTREAL.**

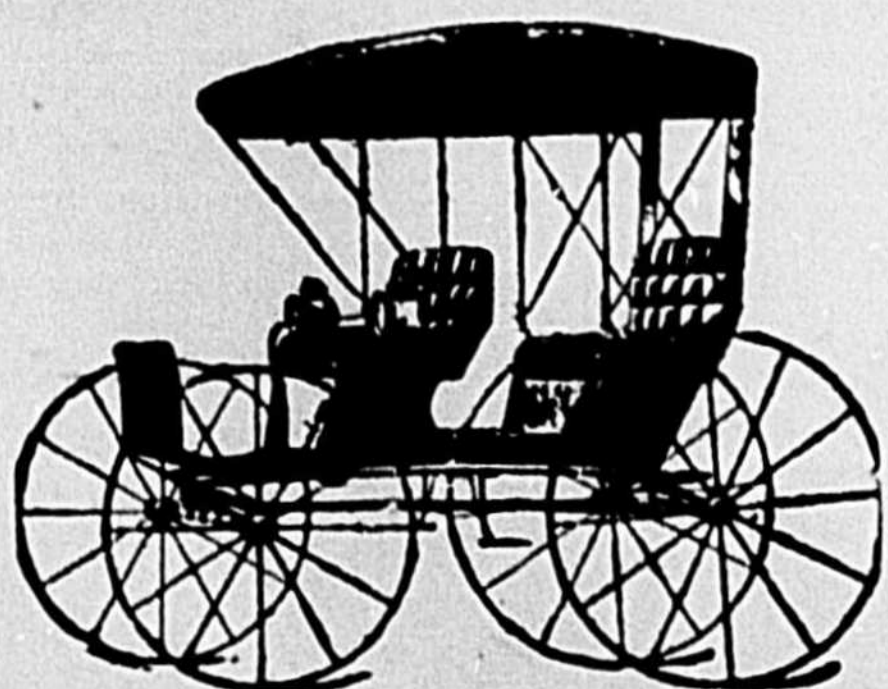
THE LANCASHIRE INSURANCE CO.
OF MANCHESTER, England
CAPITAL : Quinze Millions de Piastres
RESPONSABILITE DES ACTIONNAIRES ILLIMITEE.

UNION ASSURANCE SOCIETY.
OF LONDON
ETABLIE en 1714.

CAPITAL \$ 2,250,000
FONDS EN CAISSE..... 12,000,000
REVENU ANNUEL..... 1,300,000

VIE : BRANCHE DE L'EQUITABLE
Eglises, Colleges, Couvents, Maisons d'habitation et Dependances
assurés pour 3 ans. Nous couvrons les pertes causées par le tonnerre.
Polices émises à Québec. Pertes réglées et payées sans délai.
J. B. MORISSETTE, Agent General.
15av. 1a Telephone : 275. Bureau 82 Rue St-PIERRE, Quebec.

Voitures de toute sorte



Aussi Instruments aratoires de tout genre
LATIMER & LEGARE
273 RUE SAINT-PAUL QUEBEC.

Le Diable au XIXe siecle
PAR LE Dr BATAILLE

Revelations les plus completes Sur la Franc-Ma-
connerie et l'Occultisme, avec preuves a l'appui
PUBLIE PAR CAHIERS MENSUELS DE 2 SERIES
PRIX : 25 CTS LE CAHIER FRANCO
EN MAINS CAHIERS DES MOIS DE DECEMBRE, JANVIER,
FEVRIER MARS, AVRIL, MAI, JUIN, JUL., AOUT, SEPT, OCT.
L'ouvrage complet devra former 10 ou 12 cahiers.

FORGUES & WISEMAN 134 RUE ST-JOSEPH, St-Roch
68 " St-Pierre, B.-V., Québec

COMPAGNIE CHINIC
QUEBEC

Ancienne maison Methot fondee en 1808
Successeurs de BEAUDET & CHINIC

MARCHANDS QUINCAILLIERS
EN GROS ET EN DETAIL
Fournisseurs ordinaires
du Clerge,
des Fabriques,
des Institutions religieuses
et des Maisons d'education

16 janv. 931a.

REID, CRAIG & CO.

Fabricants de Papiers
124, RUE ST-PAUL
 QUEBEC

MOULIN A PAPIER DE LORETTE. — Papier pour journaux, papier Manille pour envelopper, feutre à lambris, feutre à tapis, feutre à couverture, sac et godronné.
MOULIN AU PONT ROUGE. — Pulpe de bois, carton de bois.
MOULIN A STE-ANNE. — Cartoneur pour fabricants de chaussures, pulpe de bois, carton.
Marchands de Papier, Papeteries, Papier à Tapiser de toutes sortes
AUSSI: — Gues — s Amarres, Produits Chimique et Matériel complet pour la manufacture du papier, Vieux Métaux, Machineries, Goudron.
 Le plus haut prix payé pour ce qui concerne la fabrication du papier. 28fév. 1an

PITUITE

Vous qui souffrez, depuis des années peut-être de cette affection désagréable qui vous rend la vie si pénible, vous croyez probablement que votre maladie est incurable.
 Vous avez peut-être essayé bien des remèdes, en recours à bien des médecins, sans soulagement appréciable.
 Rassurez-vous. Écoutez une victime de cette maladie si souffrante.
A. M. L. ROBITAILLE, Pharmacien,
 "Je crois de mon devoir de vous faire part du bien que j'ai ressenti par l'usage des PILULES ANTIBILIEUSES du Dr NEY.
 "J'étais fort souffrant depuis 3 ans. J'étais sujet au mal de cœur, à la PITUITE, je ne ressentais aucun goût pour la nourriture, mes forces allaient s'affaiblissant... Je m'adressai à plusieurs médecins dont l'un de réputation notable et de plus de 30 ans de pratique. Je pris leurs médicaments pendant plusieurs mois, mais sans effets marquants. Je ne pus parvenir à me faire pardonner suffisamment et la PITUITE continua de me faire souffrir.
 "Sur votre avis, j'essayai les PILULES du Dr NEY. L'effet fut immédiat. La PITUITE disparut comme par enchantement et je redevenis un homme nouveau.
 "Merci mille fois pour m'avoir fait connaître un médicament aussi précieux."
CUTHBERT JUBINVILLE
 St-Thomas, 29 juin 1891.
 Les Pilules du Dr Ney sont en vente partout à 25 cents la boîte.
 Franco par la malle sur réception du prix.
SEUL PROPRIÉTAIRE
L. ROBITAILLE, Chimiste
 JOLIETTE, P. Q.

CHEMIN DE FER QUEBEC, MONTMORENCY et Charlevoix

Commencant le et après LUNDI le 9 Octobre, les trains circuleront comme suit :

LA SEMAINE

Départ de Québec.	Arrivée à Ste-Anne
7.55 a m	9.00 a m
6.45 p m	7.00 p m
Départ de Ste-Anne.	Arrivée à Québec
5.45 a m	6.50 a m
11.50 a m	12.57 p m
12.20 p m	1.25 p m

POUR BEAUPRÉ

Départ de Québec	Arrive à Beaupré
6.15 p m	7.30 p m
Départ de Beaupré	Arrive à Québec
11.40 a m excepté le samedi	12.57
12.10 p m samedi seulement	1.25

LE DIMANCHE

Départ de Québec	Arrivée à Ste-Anne
7.55 a m	9.00 a m
2.00 p m	3.05 p m
5.30 p m	6.25 p m
Départ de Ste-Anne.	Arrivée à Québec.
5.45 a m	6.50 a m
11.50 a m	12.57 p m
4.00 p m	5.40 p m

Pour autres informations s'adresser au Surintendant.
W. R. RUSSELL, G. S. CRESSMAN,
 Surintendant. Gérant.
 28fév. 1an.

GERVAIS & HUDON

IMPORTATEURS
D'INSTRUMENTS DE MUSIQUE
 (De France, d'Allemagne Etats-Unis et Fabrique Canadienne)

PIANOS :
 Heintzman et Cie.,
 Wm. Bell et Cie.,
 Dominion et Cie.
 Decker Bro. N.Y.
 Schiedmayer, tc.



HARMONIUMS :
 Wm. Bell et Cie.,
 Dominion et Cie.,
 Doherty
 Burdet et Cie.,
 Scheidmayer etc.,

AVIS AU CLERGE ET AUX COMMUNAUTES EN PARTICULIER!

Notre assortiment d'harmoniums français de la célèbre maison Jérôme Thibouville-Lamy est au complet, et parmi les instruments allemands (Schiedmayer, de Stuttgart) de si haute renommée, nous venons d'en recevoir un qui est fait spécialement pour les grandes églises. C'est l'instrument le plus considérable qui ait paru jusqu'à ce jour.

Depuis 10 ans, ces deux grandes manufactures n'étaient pas représentées ici au pays, mais aujourd'hui nous avons l'honneur d'annoncer au public et particulièrement au clergé, que nous aurons toujours en magasin un assortiment complet de ces instruments.

Nous sommes aussi représentants de plusieurs compagnies d'orgues des plus renommées et sur demande nous pourrions fournir les devis et les prix de ces instruments.

Vu que nous faisons un commerce de gros et de détail très étendu, nous vendons tous ces instruments à des prix très réduits et avec de grandes facilités de paiement.

Nous avons toujours en mains les harmoniums de Wm. BELL & Cie., DOMINION, DOHERTY, etc., etc., et aussi les pianos de si haute renommée HEINTZMAN, DOMINION, BELL & Cie.

Nous faisons une spécialité de musique d'orgue et de musique en feuille pour pensionnat, etc.

Machines à coudre NEW WILLIAMS, DAVIS, etc., etc. Coffres de sûreté Tordeuses, Paillasse à ressort, Vitrines pour comptoir, etc., etc.

Les dernières publications musicales recues chaque semaine.

Gervais & Hudon

219 Rue St-Joseph, St-Roch, Quebec.
 Telephone No. 278

2nov.6m.

VOUS QUI ÊTES CHAUVES

Vous dont les cheveux, autrefois NOIRS ou BLONDS, sont devenus prématurément gris, lisez attentivement les témoignages importants qui suivent.

TÉMOIGNAGE DE O. N. FRÉCHETTE, Ecr., L. ROBITAILLE, Ecr., Pharmacien, CHER MONSIEUR,
 Permettez-moi de vous offrir mes félicitations au sujet de votre excellente préparation, le RESTAURATEUR DE ROBSON, dont j'ai eu occasion d'apprécier les effets tout à fait merveilleux. Sur la recommandation d'une personne qui s'en servait, je me procurai une bouteille de ce Restaurateur, pour voir s'il aurait pour effet d'arrêter la chute de mes cheveux qui tombaient rapidement. J'en avais à peine fait cinq à six applications que mes cheveux cessèrent de tomber. Je recommanderai certainement avec plaisir le RESTAURATEUR DE ROBSON à toutes personnes souffrant du même inconvénient.
 Bien à vous, O. N. FRÉCHETTE, Représentant la Maison Ira Gould & Fils, Montréal, 21 Novembre 1890.

TÉMOIGNAGE DE M. LE NOTAIRE U. LIPPÉ, ST-JEAN-DE-MATHA.
 Représentant du Comté de Joliette au Parlement Fédéral.
 On fait usage depuis plusieurs années dans ma famille du RESTAURATEUR DE ROBSON pour la chevelure, et l'on se trouve très bien sous tous rapports de son emploi. Non-seulement ce Restaurateur rend aux cheveux gris leur couleur naturelle, mais il en prévient la chute et favorise leur croissance. Suivant moi le RESTAURATEUR DE ROBSON est la préparation par excellence pour les cheveux.
 U. LIPPÉ N.P.
 St Jean-de-Matha, 15 Janvier 1886.

TÉMOIGNAGE DE CHARLES TELLIER, ECR., MARCHAND, ST FELIX DE VALOIS
 Je fais usage, depuis plusieurs années, du RESTAURATEUR DE ROBSON. Cette excellente préparation m'a donné la plus entière satisfaction pour les raisons suivantes:
 1o Grâce à son usage, les cheveux recouvrent leur couleur primitive. Ainsi, mes cheveux, blanchis depuis plus de trente ans, sont revenus blonds comme dans le temps de ma première jeunesse.
 2o Mes cheveux tombaient depuis longtemps lorsque je commençai l'usage du RESTAURATEUR DE ROBSON. Je n'avais pas encore employé la moitié d'une bouteille qu'ils cessèrent de tomber. Aujourd'hui mes cheveux tiennent mieux que jamais.
 Ma femme, qui souffrait du même inconvénient (chute de cheveux), a employé le Restaurateur avec un succès tout aussi satisfaisant.
 Mon fils, âgé de vingt-quatre ans, après une maladie de plusieurs mois, voit tomber ses cheveux de manière à lui faire croire qu'il allait devenir tout à fait chauve, quand, sur ma recommandation, il se met à faire usage du RESTAURATEUR DE ROBSON, dont l'emploi non-seulement arrête de suite la chute de ses cheveux, mais les fait pousser de nouveau et très vigoureux.
 3o En outre de ces qualités ci-dessus mentionnées, le RESTAURATEUR DE ROBSON nettoie la tête d'une manière vraiment admirable. Les peaux sèches disparaissent sans retard....
 CHARLES TELLIER.
 St Félix de Valois, 19 Mars 1888.

LE RESTAURATEUR DE ROBSON EST EN VENTE PARTOUT
 A 50 cts la bouteille.

CHOLERA !

Prevenez cette TERRIBLE MALADIE en vous procurant de suite l'ANTICHOLÉRIQUE du Dr NEY

La Diarrhée, quoique n'ayant pas ordinairement le caractère grave du Choléra, est souvent des conséquences fâcheuses, si elle est négligée.
 Quelques doses d'ANTICHOLÉRIQUE du Dr NEY arrêtent à son début ce mal si redoutable.
 M. A. Cassavant, pharmacien, aux Etats-Unis, écrit ce qui suit :

M. L. ROBITAILLE, Monsieur et Cher Confrère,
 "Je me fais un devoir de témoigner en faveur de l'ANTICHOLÉRIQUE du Dr NEY, que vous êtes, parait-il, en voie de faire connaître au public canadien. Voilà plus de dix ans que je suis dans la Pharmacie en différentes localités aux Etats-Unis, et je dois dire en toute sincérité que je ne connais pas de préparation qui ait donné autant de satisfaction que l'ANTICHOLÉRIQUE du Dr NEY. J'ai eu occasion de voir cette excellente préparation employée dans une foule de cas et toujours avec le plus grand succès. D'après mon expérience, c'est véritablement le spécifique par excellence contre le CHOLÉRA et la DIARRHÉE." Bien à vous,
 A. D. CASAVANT, Pharmacien
 Fall River, Mass. 2 avril 1892.

En vente partout à 50 cts la bouteille.

SEUL PROPRIÉTAIRE
L. ROBITAILLE, Chimiste
 JOLIETTE, P. Q.

EXTRAORDINAIRE

\$5,000.00

D'ARTICLES DE FANTASIE

Qui servent à orner les principaux appartements d'une maison seront vendus

A 10cts DANS LA PIASTRE
 Ce qui ne s'est jamais vu

Une visite est sollicitée.

I.A. FORTIN

103 a 111
 Rue SAINT-JOSEPH, QUEBEC.
 2oct 1an.

L'AME SAINTE

OUVRAGE TRADUIT DE L'ITALIEN PAR L'ABBE FOURROT
 Pratiques, etc pour chaque jour de l'année. Par le Père Gabriel Marie Fulconis, mort en odeur de sainteté à la Chartreuse de Notre Dame des Prés, en France, auteur de plusieurs autres ouvrages sous presse, fondateur de la Sainte Union dans les CŒURS sacrés de Jésus et de Marie.
 Paris Œuvres St Paul, rue Cassette

MALADIES DES YEUX

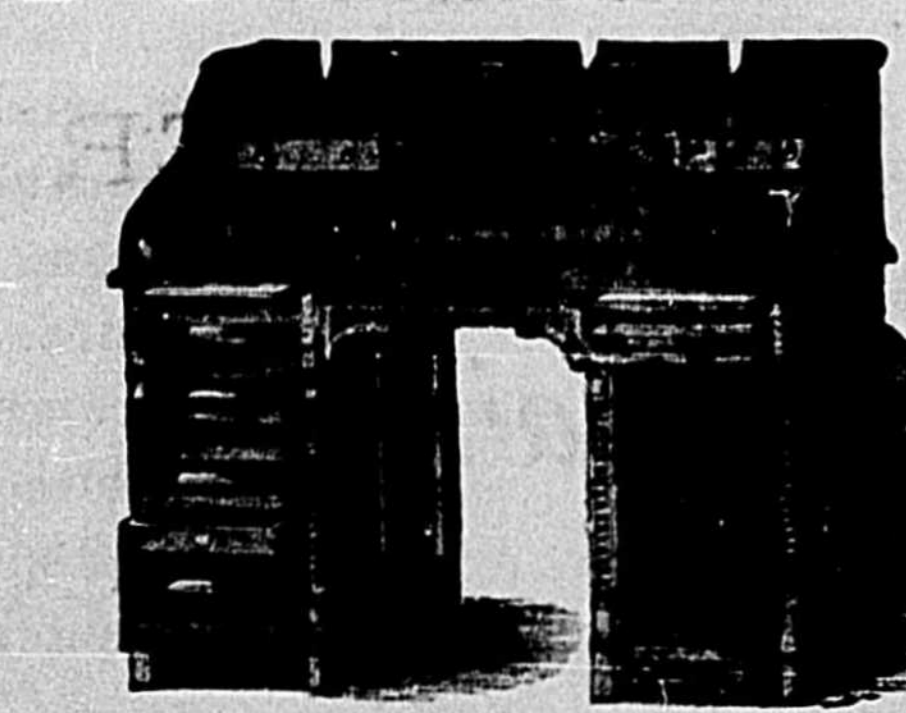
Dr W. BEAUPRE
 Oculiste,
 58 Rue ST-LOUIS, Quebec.
 De l'université et des hôpitaux de Paris et New-York
 HEURES DE BUREAU : 9h. à 1h. p.m.
 Telephone : 722.

D. S. RICKABY

FABRICANT DE —
SOMMIERS TISSES EN FIL DE FER



PUPITRES



LES MEILLEURS ET LES MOINS COUTEUX AU CANADA
 337 Rue Saint-Jean, Quebec.
 25juin 1an. Telephone 351.